

## MINISTÈRE CHARGÉ DE LA RECHERCHE

<p><b>PROCEDURE D'AGREMENT, AU TITRE DU CREDIT D'IMPOT RECHERCHE, D'UN STYLISTE OU D'UN DESIGNER DU SECTEUR TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR</b></p>
--

### NOTICE

Au titre de l'article 244 quater B du Code Général des Impôts, les entreprises du secteur textile-habillement-cuir peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt-recherche calculé à partir des dépenses liées à l'élaboration de nouvelles collections qu'elles ont exposées.

Ces travaux de collections peuvent être soit réalisés au sein même de l'entreprise, soit confiés à des stylistes préalablement agréés par le ministère de la recherche, après avis des services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

Les stylistes demandant cet agrément doivent :

Renvoyer le dossier (pages 1 à 3) dûment rempli,  
Décrire sur papier libre, selon le plan de la page suivante, **3 réalisations effectuées par le bureau** sélectionnées parmi les plus significatives de leurs travaux, visant à présenter leur capacité technique,  
Annexer à leur dossier tout document technique complémentaire qu'ils jugeront utile pour l'examen de leur demande.

L'ensemble devra être adressé au :

Ministère chargé de la Recherche  
Division Crédit d'impôt-recherche  
1, rue Descartes  
75231 PARIS CEDEX 05

Pour tout contact :

**Tel : 01.55.55.89.94 - Fax : 01.55.55.86.41**

**laurent nouaze-priet@education.gouv.fr**

renseignements CIR : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid21182/cir-demande-agrement-titre-credit-impot-recherche.html>

## NOTICE (Suite)

<b>DESCRIPTION DES REALISATIONS EN MATIERE DE CONCEPTION DE PRODUIT OU DECOLLECTION DURANT LES 3 ANNEES PRECEDENTES</b>
---

1 - Référence(s) de(s) l'entreprise(s)

2 - Objectif(s) de la demande

3 - Description du travail réalisé (exemple : concept de collection, choix des matières, fournitures, dessins, prototypes, gammes de couleur, définition des thèmes, développement du plan de collection, vérification des prototypes...)  
**(en une seule page de format A4)**

4 - Résultats obtenus

5 - Coût de la prestation **(l'unité monétaire employée doit être obligatoirement l'Euro) :**

Joindre tout document vous permettant d'illustrer vos travaux ( Photos - vidéos - catalogues - articles de presse, " books " ... )

<b>CHAMP D'ACTIVITES</b>
--------------------------

<b>D1</b>	Design Tissage	<b>U4</b>	Lingerie, Sous-vêtements
<b>D2</b>	Design Maille ( <b>Tissus et articles tombés de métier</b> )	<b>V</b>	Accessoires de l'habillement
<b>D3</b>	Design Impression	<b>W</b>	Maroquinerie
<b>D4</b>	Design broderie et /ou dentelle	<b>X</b>	Fourrure
<b>D5</b>	Design revêtement de sol	<b>Y</b>	Chaussures
<b>F1</b>	Tissus pour ameublement		
<b>F2</b>	Linge de maison		
<b>U1</b>	Prêt à porter Masculin		
<b>U2</b>	Prêt à porter Féminin		
<b>U3</b>	Vêtements enfants		